

## Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure  
codécision) [2017/0087\(COD\)](#)  
Règlement

En attente de la décision de la commission parlementaire

Marché intérieur: conditions et modalités selon lesquelles la Commission  
peut demander aux entreprises de fournir des informations

Sujet  
2 Marché intérieur, marché unique  
8.50.01 Application du droit de l'Union européenne